

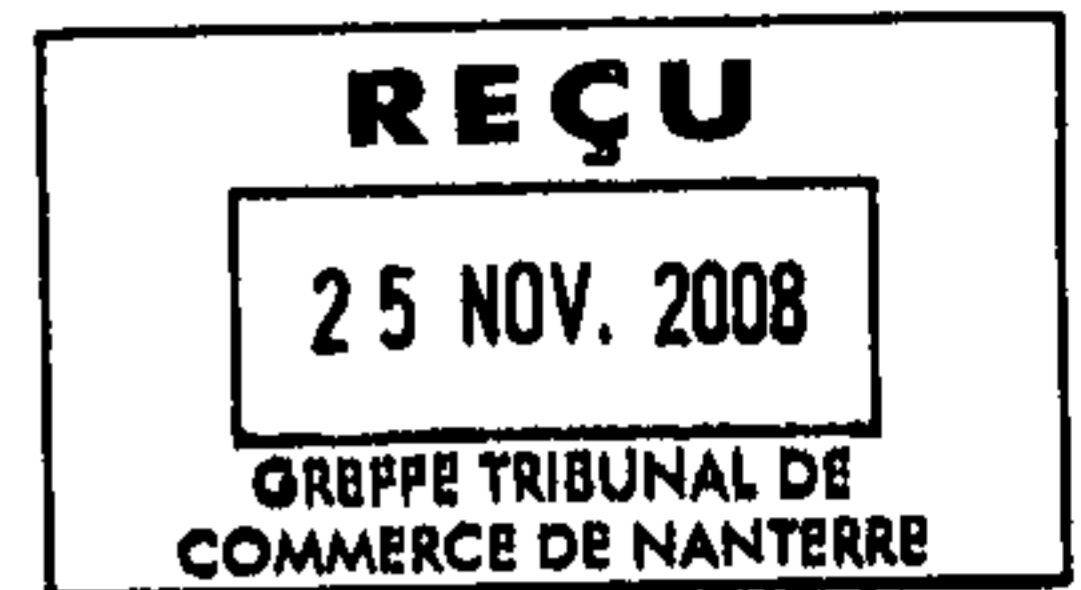
DULY CERTIFIED COPY

ACFD
10/11/08

BIOGEN IDEC FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros

Siège social : Immeuble Le Capitole – Parc des Fontaines
55, avenue des Champs Pierreux
92000 Nanterre
398 410 126 RCS Nanterre

958698



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 12 JUIN 2008

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

N° 35564

24 NOV. 2008

L'An Deux Mille Huit, le 12 Juin,

N° DE DÉPOT

BIOGEN IDEC INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais, propriétaire des 2.500 actions composant la totalité du capital social de la société BIOGEN IDEC FRANCE, une société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 55 avenue des Champs Pierreux, Immeuble Le Capitole, Parc des Fontaines – 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 398 410 126 (la « Société »),

Associé unique de la Société (l' « Associé unique »), représenté par Gerrit Tent,

Statuant conformément à l'article 17.2.2 des statuts lui permettant de prendre des décisions à sa seule initiative,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du départ de Monsieur Bernd Zimmermann, membre du Conseil de Direction ;
2. Nomination de Monsieur Sébastien Moulle-Berteaux en qualité de membre du Conseil de Direction ;
3. Délimitation de ses pouvoirs ;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte du départ de Monsieur Bernd Zimmermann, membre du Conseil de Direction, avec effet à compter de la nomination de Monsieur Sébastien Moulle-Berteaux en remplacement.

AC

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en remplacement en qualité de membre du Conseil de Direction Monsieur Sébastien Moulle-Berteaux, demeurant 64 rue du Point du Jour, 92100 Boulogne Billancourt pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.


TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide que Monsieur Sébastien Moulle-Berteaux aura les mêmes pouvoirs que les autres membres du Conseil de Direction.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité, de dépôt ou autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et le Président, le cas échéant séparément, conformément à l'article 17.3.2 des statuts.



 BIOGEN IDEC INTERNATIONAL B.V.

Associé unique

Représenté par Gerrit Teat

Anita CLIFFORD

Président
